Version française

Analyse de l'AREPO sur «l'approche stratégique de l'UE en matière de recherche et d'innovation»

Novembre 2026 | Bruxelles

AREPO
ASSOCIATION DES RÉGIONS EUROPÉENNES DES PRODUITS D'ORIGINE

L'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine

Le réseau européen des Régions et des associations de producteurs impliquées dans les produits d'origine et de qualité

Table des matières

Attention ! *Ce document ne reflète pas la position politique d'AREPO.*
Il s'agit simplement d'une analyse technique réalisée par les services d'AREPO.

Part 1 | Contexte et aperçu de la stratégie 2

Part 2 | Recherche et innovation au service de la création de valeur territoriale . 3

I. Des résultats de la recherche à leur mise en œuvre concrète 3

II. Territoires, communautés et savoirs locaux 4

III. Indications géographiques 5

Part 3 | Conclusions et points à suivre 6

Part 4 | Liens utiles 6

AREPO
14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts
Bureau de représentation à Bruxelles
E-mail : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux
Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Quality

Part 1 | Contexte et aperçu de la stratégie



Le 8 septembre 2026, la Commission européenne a adopté la Nouvelle approche stratégique en matière de recherche et d'innovation pour une agriculture, une sylviculture, des zones rurales et des systèmes alimentaires compétitifs, résilients et durables (COM(2026) 453 final). La Communication établit deux cadres stratégiques interdépendants destinés à orienter la recherche et l'innovation de l'UE à l'horizon 2040: AgRI 2040, qui couvre l'agriculture, la sylviculture et les zones rurales, et **Food** 2040, qui couvre les systèmes alimentaires, y compris la pêche et l'aquaculture. Ces cadres fournissent une orientation commune pour identifier les besoins en matière de recherche, définir des priorités avec les parties prenantes et soutenir la mise en œuvre des résultats.

Le point de départ de la Communication est que l'Europe produit des connaissances scientifiques précieuses, mais que les résultats de la recherche ne parviennent pas toujours aux exploitations agricoles, aux entreprises du secteur alimentaire ou aux communautés rurales. Elle vise donc à lever les obstacles qui empêchent d'exploiter pleinement le potentiel de la recherche et de l'innovation (R&I) européennes, notamment la fragmentation des financements, les capacités d'investissement limitées, la complexité réglementaire et l'accès inégal aux connaissances, en particulier pour les petites entreprises et les exploitations agricoles.

Dans ce contexte, l'approche stratégique **établit un lien entre la recherche, l'investissement et la mise en œuvre concrète**. Elle actualise l'approche de 2016 en matière de R&I agricole et s'appuie sur Food 2030, en cohérence avec la Vision pour l'agriculture et l'alimentation et avec la stratégie de l'UE en matière de sciences de la vie.

La nouvelle approche stratégique en matière de recherche et d'innovation propose des orientations politiques concernant les futures priorités de recherche ainsi qu'un calendrier d'action. Elle ne prévoit toutefois pas de budget spécifique ni ne définit les conditions de financement et d'éligibilité pour les futurs appels à projets. Les décisions relatives aux programmes et aux ressources, y compris pour la prochaine période budgétaire de l'UE, feront l'objet de procédures distinctes.

Cette approche s'articule autour de **six priorités transversales** qui orientent à la fois AgRI 2040 et Food 2040 :

1. Compétitivité, start-ups et entreprises en phase de croissance ;
2. Sécurité alimentaire, résilience et préparation ;
3. Ressources naturelles et économie circulaire ;
4. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, nutrition et santé ;
5. Équité ;
6. Coopération mondiale.

Trois leviers communs soutiennent la mise en œuvre de ces priorités : la gouvernance ; les technologies ; et les territoires et les communautés.

Les domaines thématiques ci-dessous identifient les secteurs dans lesquels les besoins en matière de recherche et d'innovation seront identifiés et précisés avec les parties prenantes.

AgRI 2040 identifie **huit domaines d'action préliminaires** :

- les sols, les écosystèmes agricoles, l'eau et le capital en nutriments ;
- les systèmes de culture ;
- Les systèmes d'élevage ;
- La bioéconomie dans l'agriculture, la sylviculture et les zones rurales ;
- Forêts multifonctionnelles ;
- Zones rurales ;
- Renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires ;
- Numérisation, intelligence artificielle (IA) et robotique.

« Food 2040 » complète ce cadre à travers six axes couvrant :

- Les systèmes alimentaires ancrés localement ;
- Des régimes alimentaires sains et durables ;
- L'utilisation efficace des ressources et la pollution zéro dans les systèmes alimentaires;
- Les environnements alimentaires et l'autonomisation des consommateurs ;
- Déploiement de l'innovation à grande échelle et modèles économiques équitables ;
- Systèmes alimentaires aquatiques.

AgRI 2040 et Food 2040 se recoupent sur certaines questions, ce qui signifie que certains axes de recherche seront abordés conjointement dans le cadre de ces deux initiatives.

La présente analyse se concentrera sur la reconnaissance explicite des indications géographiques (IG) au sein de l'approche stratégique proposée en matière de R&I, sur le rôle des territoires et des savoirs locaux, ainsi que sur la manière dont les collectivités régionales et les groupements de producteurs pourraient participer à la recherche.

Part 2 | Recherche et innovation au service de la création de valeur territoriale

I. Des résultats de la recherche à leur mise en œuvre concrète

La Commission souhaite que les résultats de la recherche passent plus facilement des laboratoires et des projets pilotes à une application pratique et, le cas échéant, à des produits ou services commerciaux. Elle entend notamment orienter davantage les projets financés par l'UE vers les besoins des entreprises, renforcer la participation d'experts du marché à l'évaluation des propositions et explorer des mécanismes permettant de réduire les barrières à l'entrée pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les start-ups. Parmi les instruments envisageables figurent des procédures simplifiées, le financement en cascade (mécanisme par lequel un projet bénéficiant d'un financement de l'UE peut octroyer des subventions plus modestes à d'autres participants selon des règles définies), un soutien à

la mise en place de partenariats de projet et un financement supplémentaire pour les résultats de recherche prometteurs.

Afin de faire le lien entre la recherche et les applications commerciales, la Commission entend explorer des voies permettant de relier les sources de financement aux différentes étapes de l'innovation, notamment les liens proposés entre Horizon Europe et le futur Fonds européen pour la compétitivité. Elle entend également envisager le recours à des chèques-innovation et un soutien plus adapté en matière de propriété intellectuelle. La mise en œuvre de ces mesures reste subordonnée aux programmes et instruments de financement concernés.

Le deuxième objectif concerne **l'adoption des connaissances par les agriculteurs, les sylviculteurs et les acteurs ruraux**. La communication reconnaît que les innovations ont plus de chances d'être adoptées lorsque les utilisateurs contribuent à leur développement, les testent dans des conditions réelles et bénéficient du soutien de conseillers et de leurs pairs. Elle s'appuie donc sur **l'approche multi-acteurs et les « Living Labs »**, compris comme des environnements collaboratifs permettant de tester des solutions dans des lieux spécifiques.

La Commission entend renforcer l'évaluation et le suivi de ces approches, étudier les moyens de soutenir l'implication précoce des parties prenantes et d'assurer une rémunération équitable pour la participation, et faciliter les liens entre les praticiens et les projets. Les organisations d'agriculteurs, les coopératives, les services de conseil et les chambres d'agriculture sont encouragées à participer. La communication appelle également à ce que les projets évaluent les coûts et les avantages économiques, environnementaux et sociaux des innovations proposées.

Afin d'améliorer le transfert de connaissances, cette approche renforce **les synergies entre «Horizon Europe» et la politique agricole commune (PAC)**. Elle favorise des liens plus étroits entre les points de contact nationaux d'Horizon Europe et les réseaux de la PAC, une coopération renforcée entre les «Living Labs» et les groupes opérationnels relevant du Partenariat européen d'innovation pour la productivité et la durabilité agricoles (EIP-AGRI), ainsi que la diffusion des résultats par le biais des pôles de connaissances thématiques de l'UE. Les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (AKIS), les services de conseil et la formation devraient contribuer à transformer les résultats en pratiques exploitables.

L'annexe 1 présente 19 actions assorties de dates de lancement indicatives, allant de la fin de 2026 à 2028. Les opportunités concrètes pour les acteurs des IG dépendront des priorités de recherche, des programmes de travail et des appels à propositions ultérieurs.

Si ces mesures pourraient améliorer l'accès à l'innovation, leur valeur concrète pour les systèmes de production ancrés dans les territoires dépendra de modalités de participation accessibles, d'un accompagnement technique adapté et de résultats de recherche répondant aux besoins des petits producteurs.

II. Territoires, communautés et savoirs locaux

L'approche stratégique proposée en matière de R&I reconnaît explicitement **le rôle des territoires et des communautés en tant que facteurs favorisant l'innovation**. Les régions sont présentées comme des environnements dans lesquels les innovations technologiques et sociales peuvent être testées, adaptées et ancrées. Les approches ancrées sur le territoire relient les ressources, les savoirs et les populations locales, tandis que la coopération entre territoires permet de combiner des capacités complémentaires.

Cette dimension territoriale englobe les systèmes alimentaires locaux et régionaux, les liens entre les villes et les zones rurales, les « Living Labs », LEADER, les villages intelligents et la coopération interrégionale dans le cadre des stratégies de spécialisation intelligente. Le domaine d'action « Food 2040 » consacré aux systèmes alimentaires ancrés sur le territoire reconnaît également la diversité des cultures alimentaires et des territoires européens comme fondement de l'innovation et de la cohésion sociale.

Bien que les IG ne soient pas explicitement mentionnées dans cette partie de la communication (« Food 2040 »), cette approche s'inscrit dans la logique des fondements territoriaux de la politique de qualité de l'UE et des systèmes de production liés à l'origine, qui relient les produits aux savoirs locaux, aux cultures alimentaires et aux économies régionales. Ces dimensions sont également au cœur des travaux menés dans le cadre du projet «GI SMART» d'Horizon Europe, notamment en matière de durabilité et de développement territorial.

L'accent mis sur la coopération et la création de valeur locale s'applique également aux chaînes de valeur des IG, où les producteurs travaillent souvent collectivement et où la production est étroitement liée à un territoire défini.

La communication met également en avant **les savoirs traditionnels et les solutions proposées par les praticiens**, que la Commission entend contribuer à valider et à diffuser. Parallèlement, le programme de recherche sur les zones rurales aborde le renouvellement générationnel, l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, les services, les infrastructures et les compétences. La communication envisage également une participation plus systématique des autorités régionales, des acteurs de l'éducation et de la société civile.

Pris dans leur ensemble, ces éléments laissent entrevoir la possibilité de combiner les connaissances scientifiques et le savoir-faire local, tout en adaptant l'innovation à la diversité des systèmes de production européens.

III. Indications géographiques

La référence la plus directe aux IG figure dans le **domaine d'action « Une chaîne de valeur agroalimentaire plus forte » du plan AgRi 2040**, qui traite de la transformation et de la commercialisation locales, des chaînes d'approvisionnement courtes et régionales, ainsi que du développement de modèles économiques innovants visant à **renforcer la position économique des agriculteurs au sein de la chaîne de valeur**.

Cela revêt une importance particulière d'un point de vue politique, car **cela inscrit les IG dans le cadre politique plus large de l'UE en matière de compétitivité et d'innovation dans le secteur agroalimentaire,** parallèlement à leurs liens bien établis avec l'origine et la tradition. Cela s'inscrit également dans la ligne de la « Vision pour l'agriculture et l'alimentation », qui a annoncé un soutien accru à l'adoption des IG et identifie la recherche et l'innovation comme des moyens de soutenir les régimes de qualité de l'UE.

La communication identifie également des besoins de recherche en matière d'adaptation au changement climatique, de santé animale, de gestion des sols et de l'eau, ainsi que de valorisation des sous-produits. Sa priorité transversale concernant la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, la nutrition et la santé inclut l'intégrité de la chaîne alimentaire, couvrant l'authenticité, la

traçabilité et la prévention de la fraude. Il s'agit là de thèmes de recherche plus larges, et non de mesures spécifiques aux IG.

L'approche proposée reconnaît explicitement les IG, mais leur prise en compte reste générale. Elle ne définit pas de thèmes de recherche spécifiques aux IG ni n'établit de budget, d'appel à projets ou de catégorie d'éligibilité spécifiques aux IG. La question de savoir si cette reconnaissance débouchera sur des opportunités concrètes dépendra des priorités de recherche, des programmes de travail et des appels à projets ultérieurs.

Part 3 | Conclusions et points à suivre

La communication reconnaît explicitement les IG parmi les régimes de qualité de l'UE que la recherche et l'innovation devraient soutenir afin de renforcer la position des agriculteurs dans les chaînes de valeur agroalimentaires. Elle accorde également de l'importance aux territoires, aux savoirs locaux et à l'utilisation concrète des résultats de la recherche. Cependant, **elle ne définit pas encore de programme de recherche spécifique ni d'instrument de financement dédié aux IG.**

Un premier point à suivre concerne **la manière dont les domaines préliminaires d'AgRI 2040 et les activités de Food 2040 seront développés avec les parties prenantes, notamment à partir du quatrième trimestre 2027 et du troisième trimestre 2028 respectivement.**

Les futurs programmes de travail et appels à projets détermineront si la reconnaissance des IG se traduira par des possibilités concrètes pour les groupements de producteurs d'IG et les régions.

Un deuxième point concerne l'accès et la participation. Comme évoqué plus haut, la Commission envisage des liens plus étroits entre les programmes de recherche, les conseillers, les réseaux de la PAC, les groupes opérationnels et les «living labs». La pertinence de ces dispositifs pour les acteurs des IG dépendra de la capacité des petits producteurs et des groupements de producteurs à y participer et à tirer parti concrètement des résultats.

Enfin, la dimension territoriale mérite une attention particulière. L'accent mis sur les systèmes alimentaires ancrés dans le territoire, les savoirs traditionnels et la coopération entre territoires est pertinent pour les systèmes de production des IG, même lorsque celles-ci ne sont pas explicitement mentionnées. La question clé est de savoir comment les futures activités de recherche tiendront compte des conditions locales et des besoins des chaînes de valeur liées à l'origine.

Dans l'ensemble, cette approche offre un cadre politique pertinent, mais son importance pratique pour le secteur des IG dépendra des priorités, des modalités de participation et des possibilités de financement définies lors de sa mise en œuvre.

Part 4 | Liens utiles

- Page de la CE consacrée à AgRI 2040 et à la nouvelle approche stratégique

- Communication et annexe 1 : COM (2026) 453 final

AREPO
14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux, FRANCE
Site web : www.arepoquality.eu

Contacts
Bureau de représentation à Bruxelles
E-mail : info@arepoquality.eu
Téléphone : +32 0498 73 22 03

Réseaux sociaux
Facebook : @arepoquality
LinkedIn : AREPO Quality